

# DÉCLARATION

---

## Des négociations mènent à une entente internationale visant à réduire et éliminer les Polluants organiques persistants (POP)

**OTTAWA , le 11 décembre 2000** – Le Canada accueille favorablement la version définitive du projet d'entente mondiale pour réduire et éliminer les rejets de substances toxiques parmi les plus dangereuses pour la santé humaine, et dont on a convenu le dimanche 10 décembre à Johannesburg (Afrique du Sud). Ces substances sont connues sous l'appellation Polluants organiques persistants ou POP.

Au Canada, la plupart des POP ont été bannis ou soumis à des restrictions depuis plusieurs années. Ils sont toutefois transportés sur de longues distances dans l'atmosphère, de l'étranger jusqu'au Canada où ils s'accumulent dans la chaîne alimentaire et font courir des dangers importants à la santé des Canadiens et des Canadiennes, notamment des populations autochtones du nord qui dépendent d'aliments traditionnels. Les POP nuisent aux humains par le biais de la chaîne alimentaire et certains peuvent passer d'une mère à son enfant par le placenta ou le lait maternel.

Les substances visées par les dispositions du projet de convention sont connues aussi comme les douze substances les plus nocives et s'inscrivent dans trois grandes catégories:

- \* les pesticides (le DDT, le chlordane, le toxaphène, le mirex, l'aldrine, la dieldrine, l'endrine et l'heptachlore);
- \* les produits chimiques industriels (les BPC, l'hexachlorobenzène );
- \* les sous-produits et les contaminants (les dioxines et les furanes).

Le projet de convention établit des mesures de stabilisation se rapportant à la production, à l'importation, à l'exportation, à l'élimination et à l'utilisation des POP. Ce texte demande aux 122 pays participant aux négociations finales de promouvoir les meilleures techniques et pratiques de remplacement des usages actuels des POP tout en prévenant la formation de nouveaux POP. Pour respecter leurs engagements, les pays vont élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre et des plans d'action.

.../2

Le Canada a travaillé avec constance pour créer une convention mondiale efficace sur les POP. En mars 2000, le Canada est devenu le premier pays à allouer un engagement financier précis (20 millions \$) au développement des capacités de gestion des POP des pays en développement et des économies en transition. Cet appui financier permettra à ces pays de trouver des produits pour remplacer les POP comme le DDT.

Les initiatives du gouvernement du Canada pour réduire et éliminer les substances toxiques convergent sous la Politique de gestion des substances toxiques, les programmes d'action régionaux comme le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord et les textes législatifs, notamment la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur les produits antiparasitaires*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur les produits dangereux*.

La collectivité mondiale reconnaît le leadership exercé par le Canada dans l'élaboration de ce projet de convention. C'est un Canadien, John Buccini, qui a assuré la présidence des négociations. La première séance de négociation s'était tenue à Montréal en 1998 et l'expertise scientifique canadienne en matière de transports à grande distance et d'effets des POP sur les êtres humains et les espèces sauvages ont permis de façonner la base de la convention.

Le texte final de la Convention sur les POP sera présenté pour approbation formelle, signature et ratification à Stockholm (Suède) en mai 2001. Le Canada se réjouit à l'avance d'adopter cette entente.

**Renseignements :**

Robert Matheson  
Environnement Canada  
(819) 994-3215

Michel Cléroux  
Environnement Canada  
(819) 953-4016

**(Also available in English)**